

Coup de Projecteur

N° 61

L'engagement du Conseil départemental
pour la vie associative et citoyenne

Bimestriel - Novembre 2018

PROJ'AIDE UN SERVICE TOUJOURS PLUS INNOVANT POUR VOUS !



Forts de plus de 10 ans, nous tenons à continuer à proposer un service plus utile aux associations : en travaillant encore plus en proximité, en développant toujours plus d'actions sur tout le département et en permettant aux associations de mieux collaborer entre elles.

Proj'aide s'adapte pour mieux être à votre écoute.

Vous étiez nombreuses et nombreux, d'ailleurs, lors de l'inauguration des nouveaux locaux du service qui offriront un accueil plus ajusté à vos besoins et engagements.

Associations, têtes de réseaux, représentant.e.s des villes, bénévoles ou salarié.e.s je vous donne rendez-vous le 10 décembre pour une soirée dédiée à la valorisation de votre engagement, suite à l'enquête du printemps dernier.

Ceci amorcera un grand événement au printemps 2019 autour de la valorisation, de l'implication bénévole auprès des citoyen.ne.s que nous construirons ensemble.

Christian Favier

Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Supprimer les départements,
c'est supprimer
des services utiles à tous

On dit non !

Signez la pétition sur valdemarne.fr

RENDEZ-VOUS

**Lundi 10 décembre 2018,
Associations en Val-de-Marne,
mieux vous connaître et vous faire
connaître : soirée départementale
sur l'engagement bénévole** p.4

L'AGENDA DE PROJ'AIDE

Des formations gratuites pour les associations val-de-marnaises.

Elles ont lieu au 121 avenue du Général de Gaulle à Créteil. Pour y participer, il est impératif de s'inscrire au préalable auprès de Proj'aide en précisant les coordonnées de l'association et du participant à la formation. Deux membres par association et par formation sont acceptés !

Les inscriptions s'ouvrent 6 semaines avant la date de la formation.

Inscriptions : Par téléphone au 01 49 56 85 37

Par courriel à projaide@valdemarne.fr

Sur le site Internet <http://projaide.valdemarne.fr/inscriptions-aux-formations>

NOVEMBRE

Mercredi 7 novembre 2018
(9h30-17h)
Rémunérer un.e intervenant.e

Jeudi 8 novembre 2018
(18h-21h)
La fiscalité des associations

Jeudi 15 novembre 2018
(9h30-17h)
Réussir sa campagne de
financement participatif
(crowdfunding)

Samedi 17 novembre 2018
(9h30-12h30)
Réussir une assemblée
générale

Mardi 20 novembre 2018
(9h30-17h)
Organiser un événement

Mercredi 28 novembre 2018
(9h30-17h)
Rechercher, accueillir et
fidéliser des bénévoles

Jeudi 29 novembre 2018
(18h-21h)
Rôles et responsabilités des
membres du bureau

DECEMBRE

Mardi 4 décembre 2018
(9h30-17h)
Construire un projet de
solidarité internationale
(1^{ère} partie)

Mercredi 5 décembre 2018
(18h-21h)
Établir un budget prévisionnel

Mardi 11 décembre 2018
(9h30-17h)
Construire un projet de
solidarité internationale
(2^{de} partie)

Jeudi 13 décembre 2018
(9h30-17h)
La comptabilité en partie
simple

Samedi 15 décembre 2018
(9h30-12h30)
Le projet associatif, un
outil pour dynamiser son
association

Mardi 18 décembre 2018
(9h30-17h)
Les réseaux sociaux :
une opportunité pour
votre association

Mercredi 19 décembre 2018
(18h-21h)
Créer une association

- vie pratique
- communication
- gestion financière
- formations en partenariat
- ressources humaines

ARRÊT SUR IMAGE



© Michael Lumbroso

L'inauguration de Proj'aide

Le 25 septembre dernier, nous vous présentions nos nouveaux locaux. Désormais c'est à l'immeuble Echat au 121 avenue du Général-de-Gaulle à Créteil que vous pouvez nous retrouver.

Chamboule-tout, pêche aux canards, badges éthiques, livres-minute souvenir ont donné à ce rendez-vous un petit air de kermesse associative.

Merci à tou.te.s pour votre présence !

ZOOM SUR...

11^{ème} édition du Mois de l'ESS dans le Val-de-Marne

Et voici, une année de plus pour fêter l'Economie sociale et solidaire (l'ESS) en ce mois de novembre ! Un temps pour se retrouver, découvrir et valoriser les acteurs et les projets développés dans ce domaine.

L'Economie sociale et solidaire (loi du 31 juillet 2014) est un « mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises de l'ESS ont pour but le partage des bénéfices pour maintenir et développer l'activité à travers une gouvernance démocratique prévoyant l'information et la participation. Plus qu'un secteur, l'ESS s'inscrit dans un mode d'entreprendre où les relations humaines sont au cœur de l'activité.

Au-delà de son sens et de ses valeurs, l'ESS est au carrefour d'un monde en pleine mutation réinterrogeant la part économique de l'organisation du travail, les relations humaines en contexte professionnel et les activités humaines qui régulent nos activités sociales (transition écologique, utilité sociale, égalité, ...). Pour celles et ceux qui souhaiteraient en savoir plus ou mettre en valeur leurs propres initiatives, le mois de l'ESS est une véritable opportunité !

De nombreuses initiatives sont ainsi prévues sur notre territoire. Le Département

du Val-de-Marne, à travers son équipe ESS, vous propose une **rencontre**, le 28 novembre de 13h30 à 18h30, à l'Hôtel du Département à Créteil, sur le thème « **l'ESS quelles valeurs, quel avenir ?** ».

Un premier temps d'échanges et de réflexion sera consacré aux résultats de la politique de soutien à l'ESS de 2015 à 2017. Puis, dans un deuxième temps, il s'agira de poser les bases d'un nouveau plan d'actions ; enfin un temps festif sera proposé autour de présentations d'initiatives locales et de la remise des prix de l'appel à projets 2018.

L'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre se mobilisera également pour la 3^{ème} année autour des enjeux et défis de l'ESS à travers, cette année, un engagement sur la croissance verte et un mode de consommation plus durable.

De nombreuses initiatives, débats, ateliers, etc. sont prévus en ce mois de novembre, alors à vos agendas !

Parmi les temps forts : **la fabrication de produits d'entretien maison** à Arcueil le 31 octobre, **créez votre entreprise** à

ASTUCE

Vous êtes salarié.e d'une association val-de-marnaise ? Savez-vous que Proj'aide, en partenariat avec le Dispositif local d'accompagnement (DLA), propose 3 formations qui vous sont ouvertes et peut vous recevoir en rendez-vous pour un accompagnement personnalisé ?

Informations au 01 49 56 85 37

Cachan le 6 novembre, **visite de la ferme du Parc des Meuniers** à Villeneuve-le-Roi et **speed-meeting des porteurs de projets avec les acteurs de la finance solidaire et de l'accompagnement de projets** à Choisy-le-Roi le 7 novembre, **conférence-débat sur le thème de l'entrepreneuriat social et solidaire** à Arcueil le 12 novembre, **atelier interactif de tissage** à partir de récupération de textiles à Villejuif le 15 novembre.

Les nouveaux porteurs de projets sont aussi à l'honneur le 23 octobre (13h45-17h) avec une **rencontre organisée** à la Cité des métiers de Choisy-le-Roi **pour créer une association ou une SCOP** (société coopérative de production), en replaçant l'économie au service de l'humain.

A noter également à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) le 9 novembre une **conférence sur les circuits courts dans le Val-de-Marne**.

Pour connaître toutes les initiatives du mois de l'ESS sur le Val-de-Marne, vous pouvez consulter le site : <http://www.lemois-ess.org/evenements/p4.html>

Être prêt.e pour le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source (PAS) se met en place à compter du 1^{er} janvier 2019. Associations employeuses, êtes-vous prêtes ? M. Champion, correspondant PAS à la Direction générale des finances publiques, est intervenu lors de la dernière Matinale de Proj'aide pour répondre aux questions des associations.

Les grands principes du prélèvement à la source

Le **montant des prélèvements s'adapte de manière immédiate** à la situation des contribuables. Le taux peut ainsi évoluer dans l'année, du fait de la variation des revenus, suite à un changement de situation familiale ou encore à la demande du contribuable (modulation, taux non individualisé). L'usager dispose d'un espace sur www.impots.gouv.fr pour ces changements.

La déclaration annuelle est maintenue et le taux d'imposition est actualisé en septembre de chaque année.

Associations employeuses, vous allez collecter l'impôt

Vous êtes assimilées à une entreprise et collectez les traitements et salaires de vos employés ?

Le service des impôts a transmis en septembre les informations (taux applicable notamment) à l'employeur, en fonction des options choisies par le contribuable/salarié.

Associations, quelles sont vos obligations ?

Réceptionner chaque mois le taux transmis

EN SAVOIR PLUS...

Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.prelevementa-lasource.gouv.fr, ainsi que des outils de communication pour informer vos salarié.e.s.

par la DGFIP et l'appliquer au revenu net imposable du mois.

Calculer et prélever le montant de l'impôt. Déclarer mensuellement les prélèvements. Reverser mensuellement ou trimestriellement les prélèvements à la DGFIP.

Si vous utilisez un logiciel de paie, les informations sont transmises via la déclaration nominative des salaires (DNS).

Si vous n'avez pas de logiciel de paie, le Chèque emploi associatif (CEA) est fait pour vous ! L'URSSAF vous simplifie la gestion de la paie en effectuant les démarches pour votre compte.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



M^{me} Yvonne IVIC
Trésorière de l'Union sportive
Alfortville Handball

« Dans l'association, les bénévoles ont souhaité s'impliquer pleinement

et y compris dans la gestion des salaires. L'association est dotée du logiciel Ciel, nous permettant de gérer la paie. Pour une grosse entreprise, c'est facile d'appliquer les évolutions législatives mais pour une petite structure comme nous, c'est autre chose !

On a d'abord dû mettre en œuvre la Déclaration sociale nominative (DSN) et maintenant la retenue à la source : les choses nous tombent dessus et on doit gérer comme si on était des salarié.e.s. Que va-t-il se passer pour le prélèvement à la source si on n'y arrive pas dès le départ ? Est-ce que l'association va être pénalisée ?

Alors, c'est sûr, on va faire face comme on le fait toujours mais on a de plus en plus d'obligations administratives qui s'accumulent. Cela fait près de 30 ans que je suis trésorière dans l'association, et aujourd'hui, mon bénévolat, c'est comme si je travaillais toute la journée ».



Brigitte GOMES
Chargée de Gestion RH et
Administrative – Association Au Fil
de l'eau

« L'association Au Fil de l'eau œuvre pour la protection, la valorisation et la découverte du patrimoine fluvial. Elle a mis en place deux chantiers d'insertion. Elle compte 18 salarié.e.s en insertion et 9 salarié.e.s permanent.e.s. Les paies sont faites par un expert-comptable qui nous a confirmé avoir reçu tous les taux via la Déclaration sociale nominative (DSN).

Il est important de bien informer les salarié.e.s. Pour chaque salarié.e, la fiche de paie du mois d'octobre indiquera le montant du prélèvement qui aurait été fait si le prélèvement à la source (PAS) avait été en vigueur, comme ce sera le cas à partir de janvier. Cela permet à chacun de mieux se rendre compte. La fiche de paie sera accompagnée d'une lettre d'information.

Nous avons également prévu une réunion à la fin du mois pour échanger sur le prélèvement à la source et répondre aux questions que le personnel peut se poser. Pour nous tous, il est indispensable d'avoir une information claire et de bien comprendre ce qui se met en place ».

AUTOUR DE VOUS

Les foyers jeunes travailleurs : FJT

Historiquement, le statut des foyers jeunes travailleurs (FJT) remonte à plus de 50 ans.

Ils s'inscrivent dans une réflexion large du logement des jeunes dans l'accompagnement de leur entrée dans la vie d'adulte.

Toutefois, au fil du temps, ces foyers ont évolué.

Aujourd'hui, la volonté est aussi de considérer ces foyers dans le cadre plus global de la crise de l'accès au logement. Ainsi, ces logements-foyers FJT sont devenus des « résidences-sociales FJT ».

Ce sont, pour beaucoup, des établissements gérés par des associations régies par la loi de 1901 qui offrent un cadre sécurisant aux jeunes en mobilité (géographique, sociale, professionnelle).

Ces foyers accueillent prioritairement des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de

16 à 25 ans, et parfois sous conditions, des étudiants de 25 à 30 ans. Aujourd'hui, les FJT travaillent avec une équipe dédiée à un projet socioéducatif ayant pour objet l'accès à l'autonomie et au logement indépendant des jeunes.

Ils assurent ainsi des actions d'accueil, d'information et d'orientation en matière de logement; des actions dans les domaines de l'emploi, de l'exercice de la citoyenneté, de l'accès aux droits, à la culture, à la santé, à la formation ainsi qu'à la mobilité, au sport et aux loisirs.



© AGNÈS DESCHAMPS

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de soutien à l'habitat des jeunes, le Département du Val-de-Marne finance 110 places au sein de résidences gérées par l'association pour le logement des jeunes travailleurs - ALJT (Cachan, Nogent/Marne, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine).

RENDEZ-VOUS

Associations en Val-de-Marne, mieux vous connaître et vous faire connaître Soirée départementale sur l'engagement bénévole

Souvenez-vous ! Le 3 avril dernier, Proj'aide lançait une grande enquête pour mieux vous connaître, vous, associations.

Pour mieux vous entendre et vous écouter, vous, responsables associatifs. L'heure est venue d'en dévoiler les résultats : rendez-vous le 10 décembre prochain !

Les objectifs de cette enquête étaient de mieux appréhender les motivations, les difficultés et les perspectives d'évolution du secteur associatif val-de-marnais à travers ses dirigeant.e.s bénévoles. Vous avez été plus de 700 à y répondre entre avril et juin dernier, et à nous faire part de votre ressenti.

Au programme de cette soirée ?

- Le Conseil départemental et l'association Recherches et Solidarités présenteront et analyseront les résultats de l'étude sur le moral des dirigeant.e.s dans le Val-de-Marne.
- Un temps d'échanges à l'issue de l'annonce des résultats.
- S'il est important de se connaître, il est essentiel de faire connaître au plus grand

nombre ce que représentent et portent les associations aujourd'hui. Nous lancerons ensemble une réflexion sur l'organisation d'une initiative au printemps 2019 afin de donner à voir au grand public toute la richesse de l'action associative dans le Département. Comment vous mettre à l'honneur ? Comment mobiliser les citoyen.ne.s autour d'une cause ?

**Rendez-vous le lundi 10 décembre de 18h à 21h30
À la Maison des Syndicats
11, rue des Archives - 94000 CRÉTEIL**

Nombre de places limitées, merci de confirmer votre présence par téléphone au 01 49 56 85 37 ou par mail projaida@valdemarne.fr

DERNIÈRE MINUTE !

Formation de proximité

Avis aux associations de Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Bry-sur-Marne ! En novembre, une formation leur sera spécialement dédiée.

Au programme, apprendre à « Construire un projet avec méthodologie » aussi bien pour être efficace dans le montage d'un projet que pour présenter celui-ci de la manière la plus convaincante à un financeur.

Formation le :

**13 novembre 2018 de 18h à 21h
à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative**

16 Rue du Révérend Père Lucien Aubry - Fontenay-sous-Bois.

Inscriptions par téléphone au 01 49 56 85 37 ou via le formulaire de contact :

<http://projaida.valdemarne.fr/inscriptionaux-aux-formations>.

Retrouvez l'actualité des associations val-de-marnaises sur <http://projaida.valdemarne.fr>

Renseignements et abonnement

Tél. : 01 49 56 85 37

Fax : 01 79 86 15 09

Courriel : projaida@valdemarne.fr

Site : <http://projaida.valdemarne.fr>

Adresse :

Conseil départemental du Val-de-Marne
Proj'aide, Immeuble ECHAT. 121, av. du Général de Gaulle. 94000 CRÉTEIL

Proj'aide